

Démarche	: Autorisation de pêche du lançon pour appât au chalut en Vendée pour l'année 2026
Organisme	: La direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Par dérogation à l'interdiction de pêche aux filets remorqués dans les trois milles nautiques, l'arrêté du préfet des Pays de la Loire n° 56/DRAM/2006 encadre les conditions de pêche du lançon pour appât au chalut dans les eaux territoriales de Vendée entre la Pointe du Payré et la pointe du Grouin du Cou. Cette pêche dans les 3 MN est soumise à autorisation annuelle, objet de la présente démarche.

42 autorisations annuelles peuvent être délivrées au maximum.

Type de demande

Il s'agit

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

d'un renouvellement

d'une nouvelle demande

Informations relatives à l'armateur du navire

NOM de l'armateur (NOM et prénom si personne physique)

Adresse postale

Email

Autorisation de pêche du lançon pour appât au chalut en Vendée pour l'année 2026

Téléphone

Caractéristiques du navire

Il s'agit du navire à partir duquel sera exercée l'activité de pêche de la seiche au chalut de fond.

NOM du navire

PORT d'immatriculation

Indiquer les deux lettres du port d'immatriculation

NUMERO d'immatriculation

En 6 chiffres

Longueur hors tout

En mètres. Rappel : seuls les navires de 12m et moins peuvent être autorisés à pratiquer cette activité de pêche.

Puissance motrice

En kW. Rappel : seuls les navires de 160 kW et moins peuvent être autorisés à pratiquer cette activité de pêche.

Je certifie que le permis de navigation du navire concerné par la présente demande d'autorisation comprend le chalut de fond comme engin autorisé. Je certifie être à jour des mes obligations déclaratives

Cochez la mention applicable

Oui

Non